

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SCEANCE DU 04 AVRIL 2016

Le 04 Avril 2016 à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques SIMEON, maire.

Etaient présents : M. SIMEON Jean-Jacques, Mme GUILLOT Gisèle, BOTTURA Jean-Louis, M. GENSSLER Bernard, M. CABARROQUE Jean-Claude, Mme PUY Françoise, Mme HAAS Nicole, M. JURADO Jean-Claude, M. SADARGUES Marc, CATALA Damien, Mme TRILLES Sophie, Mme FRANCK Hélène Mme COUZINET Anne-Marie, Mme LE FRANC Audrey, Mme GONCALVES Martine, M. AROUXET Claude, M. LOIDI Robert, M. BAYON Patrice

Etaient Absentes excusées : Mme DE RUS LLORDEN Coralie a donné procuration à Mme Gisèle GUILLOT, M. CATALA Damien a donné procuration à M. Jean-Jacques SIMEON

Etaient absents :

Secrétaire : M. SIMEON Jean-Jacques

Etait absent :

Secrétaire : M. SIMEON Jean-Jacques

Ordre du jour :

01. Compte rendu du dernier Conseil municipal

Budget :

02. Approbation du Compte Administratif 2015

03. Approbation du Compte de Gestion 2015

04. Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal

05. Vote des taux d'impôts locaux 2016

06. Vote du budget primitif 2016

Administration générale :

07. Délibération informant le Conseil municipal des marchés publics passés en 2015

08. Délibération approuvant le marché groupé d'électricité avec les communes de LEGUEVIN et LA SALVETAT ST-GILLES

09. Indemnités des élus

10. Délibération portant sur la tarification des camps de séjours (animation)

11. Délibération portant sur la tarification du centre de loisirs pour les enfants extérieurs à la commune

12. Délibération autorisant M. le Maire à lancer un marché public pour la réalisation d'un brise soleil à l'école primaire

13. Délibération approuvant la modification du calcul des titres déjeuners

01. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal :

M. le Maire donne par la suite lecture du procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 15 Février 2016 et propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

02. Approbation du Compte Administratif 2015 :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après une présentation par M. Robert LOIDI.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

03. Approbation du Compte de Gestion 2015 :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après une présentation par M. Jean-Jacques SIMEON.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

04. Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal :

M. le Maire décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 (soit la somme de 297 860,49 €), comme suit :

80 975,31 € en investissement (au R 1068) ;

216 885,18 € en fonctionnement (au R 002).

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

05. Vote des taux d'impôts locaux 2016 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les taux :

Taux Taxe d'Habitation : 16.60 %

Taux Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 20.30 %

Taux Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 81.25 %

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité après les interventions de M. Jean-Louis BOTTURA et de Mme Françoise PUY. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

06. Vote du budget primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, ouï la lecture des propositions de son président et après en avoir délibéré :

- Adopte par chapitre le Budget primitif 2016 qui est arrêté comme suit :

Budget communal :

Section de fonctionnement :

- recettes : 1 942 370.18 €

- dépenses : 1 942 370.18 €

Section d'investissement :

- recettes : 471 595 € avec reprise des restes à réaliser

-dépenses : 471 595 € € avec reprise des restes à réaliser

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat après la présentation effectuée par M. SIMEON et complétée par M. LOIDI

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

07. Délibération informant le Conseil municipal des marchés publics passés en 2015 :

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'information relatif aux marchés publics de la mairie, conclus au cours de l'année 2015 : marché de la halle : 182 431,14 € HT (69 038,90 € HT et 113 392, 24 €), marché d'électricité tarif jaune: 41 892,83 € HT (sur 3 ans).

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

08. Délibération approuvant le marché groupé d'électricité avec les communes de LEGUEVIN et LA SALVETAT ST-GILLES :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat après l'intervention de M. Bernard GENSSLER.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

09. Indemnités des élus :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

10. Délibération portant sur la tarification des camps de séjours (animation) :

M. le Maire propose la tarification suivante pour le séjour d'été au Camp Asinerie THIL du 19 au 22 juillet 2016:

Hors communes adhérentes :	170 €
QF + de 1801 € :	165 €
QF entre 1531€ et 1800 € :	150 €
QF entre 1281€ et 1530€ :	135 €
QF entre 981€ et 1280€ :	110 €
QF entre 801€ et 980€ :	80 €
QF entre 601€ et 800€ :	70 € (58 €)
QF -600€ :	50 € (30 € ou 34 €)
Familles avec aides de la CAF à partir de – 800€ (3 €/jour) :	- 12 €
Familles avec aides de la CAF à partir de - 600€ (4€/jour) :	- 16 €
Familles avec aides de la CAF à partir de – de 400€ (5 €/jour) :	- 20 €

Participation communes adhérentes calculée sur la différence entre le prix appliqué aux familles et le prix de revient du séjour.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

11. Délibération portant sur la tarification du centre de loisirs pour les enfants extérieurs à la commune :

M. Patrice BAYON précise que cette prestation se fera sous réserve des disponibilités.

Il propose ainsi que le coût journalier de cette prestation soit calculé selon le coefficient le plus élevé.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

12. Délibération autorisant M. le Maire à lancer un marché public pour la réalisation d'un brise soleil à l'école primaire :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

13. Délibération approuvant la modification du calcul des titres déjeuners :

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité sans débat.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 04 Avril 2016

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

LE MAIRE

SIMEON Jean-Jacques

LES ADJOINTS

GUILLOT Gisèle

BAYON Patrice

LOIDI Robert

GONCALVES Martine

CABARROQUE Jean-Claude

LES CONSEILLERS DELEGUES

GENSSLER Bernard

TRILLES Sophie

LES CONSEILLERS

AROUXET Claude

FRANCK Hélène

LE FRANC Audrey

BOTTURA Jean-Louis

HAAS Nicole

PUY Françoise

COUZINET Anne-Marie

JURADO Jean-Claude

SADARGUES Marc